

Stanislas, ce témoignage doit effacer tous les faits hazardés par la Cour de Vienne.

Il n'y a pas même eu de protestation de la part de ceux qui ont fait schisme, & qui se sont retirés au-delà de la Vistule. Sollicités & pressés de se réunir au Corps de la République, ils se sont contentés de dire que leur retraite ne auroit point à l'élection, ils ont déclaré même qu'ils ne s'y opposoient pas. Il n'a paru de leur part aucune protestation, ils ont été réputés absens. Tout le monde sçait que pour la validité d'une élection, il suffit que ceux qui ont droit de suffrage aient été convoqués; après cette convocation, leur absence volontaire ne doit jamais ni retarder, ni affoiblir l'élection.

Les faits dont je viens de parler, Monsieur, ont toute la Pologne pour juge; cependant l'on ose avancer, *qu'il y a eu des milliers d'Opposans manifestés aux yeux de l'Univers, que d'illustres Citoyens touchés des malheurs de leur Patrie, ont imploré le secours de Sa Majesté Imperiale, que l'entrée des Troupes Russiennes a été sollicitée par un grand nombre de Seigneurs Polonois, & que l'on pourroit le prouver par plus de quatre vingt Lettres écrites à la Czarine.*

Où sont donc ces milliers d'Opposans dont parle la Cour de Vienne? Bien loin de s'être manifestés aux yeux de tout l'Univers, ils ne se sont pas même fait connoître à la Diette assemblée: On le dit avec assurance, il n'y a eu aucune Protestation que celle du Sr. Kaminski, qu'il a lui-même revoquée: Que l'on nomme les prétendus Opposans, que l'on rapporte leurs actes d'oppositions, que l'on dise quand elles ont été formées, & en quelles mains elles ont été déposées, ou que l'on cesse de parler de cette multitude imaginaire d'Opposans. Voudroit-on regarder comme une protestation légale & admissi-